

# Sécurité incendie

## Bâtiments d'habitation anciens

### Diagnostic simplifié



Ministère  
de l'emploi, du travail  
et de la cohésion sociale  
Secrétariat d'État au Logement





# Préambule

Le présent document constitue un diagnostic permettant aux gestionnaires d'établir un bilan général de leur patrimoine en matière de **sécurité contre l'incendie**. Il se propose à la fois de **mettre en évidence des déficits** en matière de sécurité incendie et de **définir des principes d'action à mener**.

Ce document simplifié permet d'effectuer un tour d'horizon complet dans le domaine de la sécurité contre l'incendie, en vue de l'élaboration d'un plan d'action à court, moyen ou long terme, afin de dégager des mesures de sécurité et d'améliorer le niveau de sécurité, tout en tenant compte des contraintes techniques et financières.

Il n'exclut pas, en cas de doute ou de situation particulièrement déficiente d'un patrimoine, de faire appel à des spécialistes (bureaux d'étude, contrôleurs techniques), afin d'établir un diagnostic plus détaillé.

## ✓ Attention

Ce diagnostic de sécurité incendie est destiné à des **bâtiments anciens d'habitation** (construits avant 1970) érigés selon des textes applicables au moment de leur construction. Ne visant que les parties communes des bâtiments (circulations, caves, etc.), il ne se veut pas une transposition fidèle de la réglementation actuelle (arrêté du 31 janvier 1986). C'est pourquoi les **principes d'actions correctrices proposés et les commentaires joints consistent en recommandations utiles** (et non des prescriptions réglementaires), permettant aux gestionnaires **d'améliorer notablement le niveau général de sécurité** incendie de leur patrimoine.

En effet, les modes de construction, les technologies et les textes relatifs à la sécurité incendie ayant considérablement évolué depuis la réalisation des immeubles, il convient, à travers une photographie instantanée sans complaisance, de proposer des solutions techniquement et économiquement acceptables pour chacun.

Il se veut avant tout pragmatique et, au-delà de toute réglementation, un outil de travail pour les gestionnaires et leurs services techniques, non spécialisés en sécurité contre l'incendie.

# Rappels

## Conseils pratiques de base

- Les **décès** dus aux incendies sont causés en majorité et en premier lieu par les **fumées** et les **gaz chauds**, non par les flammes.
- ATTENTION  
Les **fumées** et les **gaz chauds** peuvent être mortels ; il faut les empêcher de se **propager** (gainés, escaliers, conduits, trous dans les parois, etc.).
- Lors des projets de travaux importants de rénovation, assurez-vous que les dispositions envisagées sont de nature à :
  - limiter les risques d'éclosion d'un sinistre,
  - éviter son développement,
  - limiter sa propagation,
  - faciliter l'intervention des secours.
- Certains travaux d'entretien courant non programmés peuvent se révéler dangereux, notamment dans les parties communes.  
Assurez-vous que ces travaux **améliorent le niveau** de sécurité existant. En aucun cas, ils ne doivent le diminuer.  
Le cas échéant, prenez conseil auprès de services compétents.
- Lorsque vous devez utiliser des cloisons, portes (etc.), coupe-feu ou pare-flammes lors de travaux, exigez une copie du **procès-verbal de classement** de résistance au feu de votre fournisseur ou de l'installateur.
- Un feu dans un local technique peut engendrer **à la fois** un risque grave pour les personnes et ultérieurement un manque de confort durable (exemple : feu de chaufferie).

# Mode d'emploi - Avertissement

En premier lieu, la démarche permet d'identifier des déficits en matière de sécurité contre l'incendie par rapport à des dispositions constructives qui ont été jugées essentielles en matière de sécurité incendie.

La méthodologie proposée consiste à répondre en cochant les cases  oui (O) ou non (N) à la situation existante constatée in situ.

Dans une deuxième phase il est proposé des principes d'actions correctives à mener pour améliorer la situation existante et combler ainsi les déficits.

Les principes d'action à mener sont répartis en trois groupes de programmation des travaux.

La répartition proposée est la suivante :

- IM** Il s'agit de travaux à effectuer **immédiatement**, car le plus souvent liés à des problèmes de gestion ou d'entretien courant.
- PI** Il s'agit de travaux à programmer **en priorité** (à court ou moyen terme).
- P2** Il s'agit de travaux à programmer **dès que possible** (à plus ou moins long terme).

Cette répartition proposée résulte d'un compromis « amélioration/difficultés techniques/coût ».

En fonction de ses possibilités, chaque propriétaire pourra moduler cette répartition en ce qui concerne les travaux à programmer : l'objectif étant à plus ou moins long terme de **résorber tous les déficits** mis en évidence par le diagnostic. Ainsi l'ensemble des actions correctrices nécessaires pourra être réalisé dans le cadre d'un programme de réhabilitation lourde : de même tous les travaux concernant une même partie de bâtiment (cage d'escalier par exemple) pourront être regroupés quelque soit leur priorité.

Des commentaires, destinés à faciliter votre diagnostic et/ou la compréhension des principes d'action correctrices à mener, se trouvent regroupés en fin de document.

Les constatations ou principes d'action faisant l'objet d'un **commentaire** sont marqués dans la colonne «com.».

## *Nota :*

*Si vous n'êtes pas concerné par certaines parties du diagnostic, ne rien remplir (ex : escaliers à l'air libre, ascenseurs).*

Dispositions constructives	Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
	o	n		Im	PI	P2	
<b>1. Isolement par rapport aux tiers</b>							
<b>1.1. Tiers hors bâtiment</b>							
1.1.1. Distance d'éloignement correcte ( $\geq 8$ m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Simple constat
<b>1.2. Tiers contigus ou dans le bâtiment</b>							
1.2.1. Couvertures en matériaux non résistants au feu et au même niveau (tiers contigu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, s'isoler du tiers
1.2.2. Couverture habitation plus haute que le tiers ou activité (tiers contigu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, risque de propagation du feu par les baies vitrées
1.2.3. Commerce ou activité mal isolé du reste du bâtiment (porte, plancher, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer un isolement correct
<b>2. Accès des secours</b>							
2.1. Voies d'accès encombrées (stationnement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer immédiatement le libre accès
2.2. Présence de grilles ou portails difficilement franchissables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, s'assurer de leur ouverture facile et rapide en cas d'intervention
2.3. Façades inaccessibles aux échelles aériennes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, les escaliers doivent théoriquement être encloués (si le plancher bas du dernier niveau est à plus de huit mètres du sol) et désenfumables
<b>3. Isolement du sous-sol par rapport au rez-de-chaussée</b>							
3.1. Parois (plancher, etc.) présentant des défauts de résistance au feu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer une résistance au feu
3.2. Communication directe par escalier depuis le hall	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, prévoir une coupure (au moins une porte coupe-feu I/2 heure à l'entrée du sous-sol ou à l'accès depuis le hall d'entrée)
3.3. Accès direct au parc de stationnement couvert (absence de cas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, envisager la réalisation d'un sas

# Commentaires

- I.1.1. Le constat ne peut engendrer de travaux, mais sera pris en compte lors de travaux importants ultérieurs (reconstruction, etc.)
- I.2.1. S'il ne s'agit pas de matériaux de couvertures résistants au feu (tels que béton, ardoise, tuile), réalisation d'un muret en surhauteur entre le bâtiment et le tiers  $\geq 0.50$  m).
- I.2.3. L'isolement doit être assuré par des parois coupe-feu de degré 1 heure au moins, et des portes de communication coupe-feu de degré 1/2 heure.
- 2.2. Les sapeurs-pompiers refusent généralement de détenir les clés d'entrée des propriétés.
- 2.3. Si la hauteur du dernier plancher bas est à plus de 8 mètres, étudier la possibilité d'encloisonner l'(es) escaliers(s).
- 3.1. S'assurer qu'un feu en sous-sol ne risque pas de se propager facilement au rez-de-chaussée. Notamment, boucher les trous dans le plafond du sous-sol. Les «voûtains» (remplissage brique entre poutrelles métalliques) sont considérés comme satisfaisants en planchers.
- 3.2. L'accès dans le sous-sol peut être réalisé au moyen d'une cloison et d'une porte. Une porte métallique ou en bois à âme pleine est considérée comme satisfaisante, si sa fermeture est correcte (serrure et ferme-porte). La porte doit pouvoir être décondamnée sans clé en venant du sous-sol.
- 3.3. Un tel sas est réalisé au moyen de deux portes pare-flammes 1/2 heure, s'ouvrant vers l'intérieur du sas, et munies de ferme-porte.

# Notes

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

Dispositions constructives	Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
	o	n		Im	PI	P2	
<b>4. Combles et greniers</b>							
4.1. Mal isolés du niveau inférieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, isolement à réaliser ou à améliorer
4.2. Utilisés comme dépôt non prévu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, supprimer les dépôts sauvages
4.3. Utilisés comme dépôt organisé mais non cloisonné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, recouper les combles ou greniers pour diviser le risque
<b>5. Escalier encloisonné (séparation entre escalier et palier)</b>							
5.1. Présence d'un système de désenfumage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, les rendre désenfumables
5.2. Contient des conduits divers, non situés en gaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, placer les conduits en gaine ou les sortir des cages d'escalier
5.3. Présence de fenêtres d'appartement(s) ou de parties vitrées donnant directement sur l'escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer la résistance au feu
5.4. Locaux annexes ouvrant sur les cages d'escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, supprimer l'accès ou conférer une résistance au feu à la porte des locaux
5.5. Portes d'accès à l'escalier détériorées : ferme-portes défectueux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, réparation à effectuer
<b>6. Escalier non cloisonné</b>							
6.1. Présence d'un système de désenfumage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, les rendre désenfumables
6.2. Portes palières d'appartement ouvrant directement dans les escaliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, s'assurer de leur résistance au feu
6.3. Présence de fenêtres d'appartement(s) ou de parties vitrées donnant sur l'escalier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer la résistance au feu
<b>7. Escalier à l'air libre</b>							
7.1. Mauvais état apparent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, réparation à effectuer
7.2. Séparé des circulations horizontales par une porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, portes avec ferme-porte à installer, sauf si la circulation horizontale est elle-même à l'air libre





Dispositions constructives		Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
		o	n		Im	PI	P2	
<b>8. Circulations horizontales (paliers, couloirs, ...)</b>								
8.1.	Isolement par rapport aux logements suffisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si non, conférer aux parois séparatives une résistance au feu suffisante
8.2.	Présence de parties vitrées entre la circulation et les logements (ompostes notamment)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, les remplacer par des éléments résistant au feu
8.3.	Portes palières d'appartement assurant un isolement suffisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si non, prévoir leur remplacement
8.4.	Circulations désenfumables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si non, autant que faire se peut, les rendre désenfumables, si leur longueur excède 7 mètres
<b>9. Circulations horizontales à l'air libre</b>								
9.1.	Séparés des escaliers par une porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, porte avec ferme-porte à installer, sauf si l'escalier est lui-même à l'air libre
<b>10. Conduits et gaines</b>								
10.1.	Présence d'ouvertures à la traversée des parois (par tous conduits ou gaines)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, reboucher les ouvertures libres autour des conduits
10.2.	Recoupement total des gaines à la traversée des planchers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, recoupement à réaliser, sauf les gaines gaz qui doivent être ventilées de bas en haut
10.3.	Résistance au feu des gaines suffisante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si non, leur conférer une résistance suffisante
10.4.	Traversent des locaux dangereux (VO) sans protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, leur assurer une protection en éléments résistant au feu
10.5.	Gainés de ventilation prenant naissance dans des locaux dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, assurer leur protection dans la traversée des locaux dangereux et les prolonger dans la mesure du possible dans un volume ou local non dangereux ou en façade. Cette mesure ne concerne pas la colonne «vide-ordures»
10.6.	Trappes d'accès en bon état	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, les réparer ou les changer



Dispositions constructives	Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
	o	n		Im	PI	P2	
<b>11. Installations électriques des parties communes</b>							
11.1. Présence de fils dénudés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, réparation à effectuer immédiatement
11.2. Appareillages manquants ou détériorés (interrupteurs, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, faire vérifier, voire réparer par une personne compétente
11.3. Branchements «pirates»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, les supprimer immédiatement
<b>12. Installations collectives de gaz</b>							
<b>12.1. Installations réalisées en gaines</b>							
12.1.1. Ouverture libre à chaque traversée de plancher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, assurer une ouverture immédiatement
12.1.2. Ventilation haute et basse des gaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, assurer une ventilation haute et basse <b>impérativement</b>
12.1.3. Conduite de gaz en plomb	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, les supprimer et les remplacer par des conduites en cuivre ou en acier
<b>12.2. Installations non réalisées en gaines</b>							
12.2.1. Conduites de gaz en plomb	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, les supprimer et les remplacer par des conduites en cuivre ou en acier
<b>13. Ascenseurs</b>							
13.1. Présence de paroi lisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, mettre en conformité avec la réglementation en vigueur
13.2. Local machinerie isolé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer ou conférer des conditions d'isolement
13.3. Cage ventilée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, assurer la ventilation
13.4. Boutons d'appel détériorés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, effectuer la réparation
13.5. Ascenseurs débouchant directement dans les sous-sols (caves, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, isoler les ascenseurs des volumes des sous-sols par des portes et parois coupe-feu 1/2 heure.



Dispositions constructives	Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
	o	n		Im	PI	P2	
<b>14. Chaufferie</b>							
14.1. Isolement satisfaisant par rapport aux locaux voisins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, restituer ou conférer un isolement satisfaisant
14.2. Ventilation haute et basse existante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, assurer <b>impérativement</b> les deux types de ventilation
14.3. Orifices de ventilation obturés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, restituer la ventilation immédiatement
14.4. Organes de coupure mal protégés et/ou mal signalés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, assurer immédiatement leur protection et/ou leur signalisation
14.5. Organes de coupure manquants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, mettre en place les organes manquants
14.6. Local utilisé comme dépôt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, débarrasser immédiatement le local de tout dépôt
14.7. Stockage de combustible installé dans de bonnes conditions (isolement, mise à la terre, ventilation, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, effectuer les réparations qui s'imposent
<b>15. Vide ordures - locaux poubelles</b>							
15.1. Stockage de poubelles aux pieds des escaliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, stockage à sortir ou à mettre dans un local approprié
15.2. Si local spécifique isolement satisfaisant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si non, assurer un bon isolement



Dispositions constructives	Constat		com.	Travaux			Principes d'action à mener
	o	n		Im	PI	P2	
<b>16. Locaux divers (vélos, voitures d'enfants, etc.)</b>							
<b>16.1. Locaux vélos et voitures d'enfants</b>							
16.1.1. Utilisés en dépôt sauvage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, supprimer les dépôts
16.1.2. Utilisés pour le garage de deux roues à moteur (vélomoteurs, motos)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, supprimer les 2 roues à moteur ou assurer pour le local, un isolement et une ventilation corrects
<b>16.2. Caves</b>							
16.2.1. Locaux séparés entre eux par des matériaux combustibles (bois à claire-voie) avec remplissage sauvage (cartons, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, supprimer les aménagements (cartons notamment). En cas d'impossibilité, envisager le remplacement des cloisonnements par des matériaux incombustibles et celui des portes existantes par des portes à âme pleine.
<b>17. Divers - exploitation</b>							
17.1. Affichage des plans de sous-sol(s) et rez-de-chaussée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	👍	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, les afficher dans les halls d'entrée
17.2. Présence d'un registre de suivi des bâtiments (installations techniques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, mettre en place un registre, de préférence par bâtiment ou par site, de suivi des vérifications et de la maintenance des installations techniques.





**direction générale  
de l'Urbanisme  
de l'Habitat et  
de la Construction**

**Sous-direction**

**de la qualité**

**de la construction**

**Bureau de la qualité**

**et de la prévention**

**Arche sud**

**92055 La Défense**

**cedex**

**téléphone :**

**33 (0) 1 40 81 98 05**

**télécopie :**

**33 (0) 1 40 81 95 30**

**Mail :**

**[Qc1.Dguhc@equipement.](mailto:Qc1.Dguhc@equipement.gouv.fr)**

**[gouv.fr](http://gouv.fr)**

**Internet :**

**[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)**